

CONSEIL MUNICIPAL
29 AOUT 2008

PROCES VERBAL

Sous la présidence de : M. Daniel VERDELHAN, Maire

Présents

COURBIER - GRAS - DEL CONFETTO - COMTE - BELLAGAMBA -
CROUZET - France - GAUFFROY - HLYWA - GARCIA - MALACHANNE -
MERLE - PERTUS RIOS - ROUQUETTE - ROUX - SINET - TEYSSIER JAVEL

Procuration

GARD a donné procuration à GAUFFROY

GRAVEZAT a donné procuration à VERDELHAN GUILLEMET a donné
procuration à RIOS

Excusée : AYMARETTI

- Mme Hlywa est nommée secrétaire
- Le dernier PV est adopté (une abstention : C. Crouzet, n'a pas été destinataire des 2 derniers PV) avec une correction : Rios présente et non excusée.
- Le Maire présente à nouveau les très sincères condoléances à M. G. Del Confetto.

INFOS

- départ de Monsieur le Curé, réception le soir même
- arrivée de Mlle Villasante (médiathèque)
- arrivée de M. Catavanese (Directeur école primaire)
- départ de Monsieur le Sous Préfet
- ouverture plus appel d'offres J.B. Dumas le 8.09
- " " contrat assurances 15.09
- " " livres médiathèque 17.09

- dates à retenir : 5.09 fête comité quartier Fauconnier
- 12.09 fête automne
- 19.09 journée patrimoine

- commissions à relancer :
 - . extra municipale travaux (Comte)
 - . sages (gras)
 - . communication (Courbier)
 - . Médiathèque (Courbier)

.../...

Délib. 1 – Création de postes

- a) *Le Conseil crée le poste d'agent technique pour la 5^{ème} classe de l'école maternelle
(délib)Unanimité*
- b) *Félicite les lauréates « rédacteur » et envisagera favorablement la création de 2 postes en décembre pour BP 2009 (pas de délib)*

Délib. 2 – Columbarium

*Le Conseil Municipal décide d'affecter, comme pour les concessions 1/3 de la recette columbarium au CCAS et 2/3 à la Commune
Unanimité.*

Délib.3 – Défense d'un élu

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais de défense de B. Gravezat appelé à comparaître devant le Tribunal le 8.10 (fête du 14 juillet) et charge Me Gilles de sa défense.

Une abstention : Cécile Crouzet qui déclare partager les reproches du tribunal.

Délib. 4 – Résiliation baux

Le Conseil Municipal résilie à la date du 1.10.2008 les baux le liant avec les 3 locataires de l'immeuble dit des instituteurs.

A cette date, ils auront à signer un nouveau bail avec le futur propriétaire de l'immeuble, Habitat du Gard. Le Maire rappelle l'engagement pris lors d'un précédent conseil municipal envers les deux instituteurs logés.

Unanimité.

Délib. 5 – Commission communale des impôts

Le Conseil Municipal décide sur propositions de Monsieur le Maire et de C. Crouzet de la liste des contribuables soumis au choix de la Direction des Services fiscaux pour établissement de la Commission

(Liste annexe au P.V.)

Unanimité.

Délib.6 – Convention avec SRDE (surtaxe communale assainissement)

Le OCnseil Municipal autorise Monsieur le Maire a signer avec la SRDE une convention pour la facturation de la redevance communale d'assainissement collectif.

La SRDE percevra pour le compte de la Commune le montant de cette surtaxe et percevra en contrepartie de cette obligation 1,40 € HT par facture émise.

Unanimité.

Délib.7 – Rapport sur l'eau

Le Conseil Municipal adopte le rapport sur l'eau présenté par Monsieur le Maire à partir des indicateurs techniques fournis par la SRDE.

Abstention de C. Crouzet qui n'ayant pas reçu le projet de rapport ne peut se prononcer.

Ce rapport ainsi que celui sur l'assainissement transmis par la Cté d'agglomération seront mis à la disposition du public et adressés aux autorités compétentes : Sous Préfecture et DAF.

Délib8 – Rapport sur le transfert des charges

Le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport de la Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charge, rapport qui détermine le coût des charges transférées dans le cadre du calcul des attributions de compensation à reverser à la Commune à compter de l'exercice 2008.

Abstention de C. Crouzet pour le même motif.

Délib.9 – Commission de suivi du P.C.S.

Le Conseil Municipal décide de déléguer pour faire partie d'un comité de suivi du plan communal de sauvegarde, aux côtés des délégués de Rousson et de St Privat.

MM Bellagamba - Malachanne - Garcia

Mmes C. Crouzet, Teyssier Javel – Roux – Aymaretti

Unanimité.

Délib.10 – Acquisition parcelle contournement sud

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire d'acquérir à l'amiable auprès de M. Claude Dumas une parcelle de 93 m² qui permettra l'accès aux places de stationnement envisagées.

Unanimité.